

CYCLES D'ÉTUDES 2002-2003

NOTE LIMINAIRE

Quatre comités ont travaillé sur le sujet "La citoyenneté et le contrat social français" au cours de réunions se tenant une fois par quinzaine depuis septembre jusqu'à mi-mai. Des restitutions partielles ont été faites, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Au cours de trois séances plénières la mise en commun des apports, a été réalisée au cours d'un séminaire à Castres à la fin du mois d'avril ayant réuni les représentants de la plupart des groupes.

GROUPE DU TARN

Remerciements particuliers à Mr Jean-Pierre Dussaix, membre expert, pour la réalisation du rapport du groupe.

Membres du GROUPE DU TARN de l'I.H.E.D.N. ayant participé aux travaux:

Georges AIX (membre expert), Bernard CALASTRENG, Stéphane MAURY, J. DEBARD (membre expert), Pierre ESCANDE, Jean DECOUARD, Jean-Charles DUPUY, Jean-Pierre DUSSAIX (membre expert), Philippe SAINT JEAN, Jean-Michel VAZZOLER, Philippe VIALATTE de PEMILLE, Pierre-Alain VILLARD

GROUPE DES HAUTES-PYRENEES

Liste des participants aux travaux du groupe de travail (16 séances) :

Bertrand BARTHE (président), Yves CABROL, Alain LACASSIE (rapporteur), Daniel LAVIGNE, Jean LEMOINNE, Francis MALAURIE, Claude MITANCHEZ (secrétaire), Lucien PAPA VOINE.

Roger CALATA YUD à titre d'expert.

GROUPE DU MARDI

Liste des participants aux travaux du groupe de travail (15 séances):

Jacques BLANC, Françoise BRAULT -NOBLE, Dominique CALAS, Christèle CALDERARA, Yves CALDERARA (président), Jean-Marie CONTAL, Michelle HUMBERT, Chantal JOLIMOY, Bernard LORY (rapporteur), Serge MARTY, Robert MAZEL, François PEDROLA, Steeve ROSA (secrétaire), Michel SALMON, Paul SOUILLARD.

GROUPE DU SAMEDI (Institut d'Études Politiques)

Liste des participants du groupe (15 séances) :

Pierre BARTHE, Gérard BRAULT-NOBLE, Dominique FLÉCHER (rapporteur général), Guy FRANCO, Jean François HURSTEL, Marcel KEPLER, Anicet KOUNOUGOUS, François LAPLANE, Jean-Pierre MARICHY (président), Lisa MAS, Philippe RODIER, Marie-Catherine VVELTE.

INTRODUCTION

Posée l'année précédente, la question du citoyen, de la citoyenneté et du contrat social français aurait été taxée de quelque inspiration anachronique et passéiste. Souvenons-nous de cette presse "moderne" qui condamnait au cimetière de l'Histoire les hommes politiques qui s'obstinaient à évoquer le citoyen dans leurs discours. Et puis les élections ont eu lieu et il a bien fallu enfin parler des vraies questions où la part d'affectif n'était pas absente. Cette part tient à l'Histoire; Les citoyens français qui ont souffert dans les tranchées en 1914 ceux qui trente ans plus tard ont résisté contre l'occupation allemande peuvent encore témoigner des souffrances endurées dans la lutte pour la liberté et la souveraineté du pays quand tout portait à l'abandon du système républicain.

Quelques soixante ans plus tard, on peut s'interroger sur ce que nous avons fait de l'héritage tel que décrit, par exemple, dans le programme du conseil national de la Résistance.

Dans son "discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes" Rousseau remarquait "ce n'est pas la société en soi qui dénature l'homme mais une certaine dérive de l'organisation sociale". C'est donc bien la capacité de l'homme à organiser une société qui réponde à ses besoins et ses aspirations qui est en question ici. Le contrat social correspond à un fait culturel plutôt qu'à une technique du gouvernement des hommes. Il inspire une mythologie collective et politique qui a façonné notre société. De sorte que poser la question de savoir s'il y a défaillance dans l'exécution du contrat social français, c'est nécessairement s'interroger sur la capacité de notre société politique à atteindre les buts qu'elle dit se fixer: de liberté, d'élévation du niveau de vie et d'éducation de la population, de préservation des valeurs cardinales.

Les années 1990 marquent la fin de la bipolarisation idéologique du monde, le socialisme est disqualifié tandis que le libéralisme, désormais mondialisé, comporte de graves effets indésirables. Une certaine anomie intellectuelle et spirituelle règne dans les sociétés occidentales qui en fait la cible des mouvements fanatiques de tous bords. Le Contrat social, œuvre philosophique du siècle des Lumières, est manifestement un produit de l'esprit français. Il est également la formulation pour la France d'une solution politique et juridique permettant de résoudre la contradiction entre la diversité des peuplements et des terroirs et l'aspiration, sensible dès l'an mil, à une nécessaire unité politique. Il échappe apparemment à la débâcle des idéologies. Il n'est cependant pas à l'abri des remises en cause. Il en est pour soutenir qu'il ne parait pas être en adéquation avec la nouvelle donne politique et sociale. Doit-il faire comme le reste des idéologies, son "aggiornamento" idéologique pour anachronisme et inadaptation aux défis actuels? Une autre formule est-elle alors à inventer? Ou bien doit-on penser que depuis trente ans, on s'est éloigné du contrat social et détourné du cap qu'il désigne et que c'est précisément cette distance qui explique nos dysfonctionnements dont la manifestation majeure est la crise de la citoyenneté?

1-LE CONTRAT SOCIAL FRANÇAIS: permanences et mutations.

1-1-Le contrat social et citoyenneté.

La théorie du contrat social fonde le passage du contractuel à l'institutionnel. C'est une hypothèse tendant à expliquer la formation des sociétés. Elle est aussi une théorie de l'Etat et formule les principes explicatifs de sa légitimité.

1-1-1-Du Contrat social à l'Institution politique.

1-1-1-1- Ces deux termes sont indissociables: le citoyen naît de la formation du corps politique. Le contrat social issu de la réflexion du siècle des Lumières tend à réaliser un équilibre entre individu et collectivité en inspirant en grande partie notre organisation politique.

Cette architecture est mise au service d'un objectif "Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par laquelle, chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution" (Rousseau).

1-1-1-2-La notion de contrat social renvoie au concept d'échange. Un échange au sens large du terme entre les individus et la collectivité. L'individu renonce à l'usage des pouvoirs qu'il tient de ces forces propres pour recevoir ou se voir reconnaître par la collectivité des droits qui excèdent largement ceux qu'il aurait pu exercer à raison de ses capacités propres. Cette dialectique de l'individuel au collectif se conçoit comme un échange global relativement équilibré. Elle s'oppose à des conceptions inspirées, d'Hobbes dont le système de pensée est dominé par la préoccupation qu'a l'individu, en période conflictuelle, de se prémunir contre la mort violente. Le Leviathan tout puissant apparaît alors comme une solution pour assurer cette sécurité, au besoin par l'oppression de ses propres membres traités non comme des citoyens mais comme des sujets. Ce système politique repose sur un échange minimal – sujétion contre protection dont le rapport féodal de suzerain à vassal peut donner une idée.

1-1-1-3-La théorie du contrat social se présente comme un axiome. L'histoire des sociétés, à part celle de la Suisse précisément qui a inspiré Rousseau, ne révèle jamais des sociétés constituées consciemment et pacifiquement telles que décrites par Rousseau. Pourtant, bien que construction philosophique il présente des caractéristiques d'une évidence. C'est une architecture politique qui repose sur deux piliers.

Au stade de la formation du pacte social la question se pose en termes d'adhésion au groupe social se muant en société politique par l'acceptation par ces membres "S'il s'y trouve des opposants, leur opposition n'invalide pas le contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris; ce sont des étrangers parmi les citoyens. Quand l'Etat est institué le consentement résulte du choix de la résidence; habiter le territoire c'est se soumettre à la souveraineté". Ainsi sont posés les grands principes de droit français de la nationalité : le droit du sol et le consentement de l'individu au Pacte fondamental. On n'est pas citoyen parce que l'on obéit aux lois, même les étrangers résidents y sont astreints sans pour autant devenir citoyens. On devient citoyen d'un État parce qu'on remplit certaines conditions: choix du pays de résidence, parce qu'on souhaite appartenir à la communauté humaine et parce qu'on accepte de se plier à certaines obligations spéciales qui légitiment à leur tour l'exercice de droits spéciaux attachés à la qualité de citoyen. Cette théorie postule le caractère indivisible de ce statut et l'impossibilité de concevoir une citoyenneté diminuée ou à géométrie variable.

Par définition donc la société nationale se constitue par l'unanimité dans la mesure où sont exclus ceux qui refusent d'y appartenir. C'est la pierre fondatrice d'un vouloir vivre ensemble.

En acceptant d'adhérer au corps social l'homme, désormais citoyen, a accepté à avance les règles de formation de la volonté générale et de intérêt général et des lois qui procèdent de sa définition: c'est la règle de la majorité qui rend possible le vouloir construire ensemble. C'est ainsi le fondement de la soumission de chacun et de tous à la Loi. Cette mécanique simple cependant cache la complexité des choses notamment lorsqu'on combine la règle majoritaire avec le système représentatif .

1-1-2-Le Contrat social fonde la légitimité de l'Etat

1-1-2-1-Le Contrat social repose donc sur un échange de droits et d'obligations dont l'équilibre conditionne l'existence et le fonctionnement d'une société libre et démocratique. Cet équilibre est tributaire de nombreux facteurs civilisationnels, économiques et politiques. Il est sujet à variations et à retournements. Lorsque le groupe social formé en Nation est menacé, le dévouement des individus est requis. Il est acquis dès lors que les citoyens y voient une condition de leur propre conservation et celle des valeurs qui s'y rattachent. Une société prospère en revanche peut inspirer à ses membres des exigences à son égard. Ainsi la citoyenneté politique, emblématique de la Révolution française, s'est étoffée après la seconde guerre mondiale avec la reconnaissance des droits sociaux déclinés notamment autour du droit à l'éducation et à la santé. Ensuite un nouveau cercle concentrique de droits vint s'ajouter au bénéfice du citoyen administré: décentralisation, transparence administrative accrue, généralisation de l'exercice du droit de la défense. L'histoire nous enseigne que la citoyenneté n'est pas un concept figé et qu'il a su traverser les âges, s'enrichir, se renforcer souvent à l'issue des épreuves à laquelle notre Nation a été confrontée.

1-1-2-2-Rousseau a ainsi décrit le système qui rend possible (et légitime) l'obéissance volontaire des citoyens à l'Etat parce qu'il garantit "la liberté" qui n'est en aucune manière la somme des libertés individuelles. Le pacte social consiste en la soumission de tous à l'Intérêt général tel qu'il est formulé par la Loi. Il postule également la légitimité de la légalité coercitive dans le but de limiter les agissements individuels contraires au pacte social. Ainsi la devise Liberté, Égalité, Fraternité exprime l'essence même du contrat social et inspire le système politique sur lequel pour l'instant, nous vivons. Le contrat social français est donc en quelque sorte fondateur de l'Etat Nation.

Lorsque Braudel écrit sur l'identité de la France, il décrit la mosaïque qui s'appelle France. Il désigne le paradoxe qui sous-tend le contrat social Français comme une invention politique permettant de combiner diversité des groupes humains et unité politique. La première appartient à la nébuleuse propre à l'individu, faite de différences mais aussi d'inégalités, la seconde relève de l'Etat et de la Nation désigne le champ d'exercice égalitaire des droits politiques lieu d'évolution du citoyen. Cette construction admirable d'un point de vue théorique est parfaitement adaptée à la vocation historique d'accueil de la France. Le système ne peut fonctionner que si la part de l'homme individu et du citoyen, du privé et du public, de l'individuel et du collectif demeure équilibré. Comme tout système reposant sur des tensions, il est dynamique mais aussi fragile.

1-2- Les grandes mutations et leur conséquences sur le contrat social français:

Les mutations que connaissent les sociétés depuis la fin de la bipolarisation idéologique et économique du monde ont atteint le lien citoyen d'autant plus facilement que les États et les sociétés se sont ouverts.

1-2-1- Les Caractéristiques des mutations sociétales:

1-2-1-1- Elles se caractérisent, sous la pression des doctrines libérales par la transformation du capitalisme de production en capitalisme financier. Cette nouvelle acception du capitalisme conduit les entrepreneurs à favoriser l'intérêt des actionnaires au détriment des intérêts de l'entreprise et dévaloriser l'activité productive. Cette évolution induit des modes de fonctionnement différents de ceux qui ont traditionnellement inspiré le gouvernement économique de la France: "La phase actuelle de la mondialisation coïncide avec l'essor d'une idéologie, le néolibéralisme, avec un processus de financiarisation de l'économie, le développement d'une logique de l'actionnaire qui remet fondamentalement en cause le compromis social antérieurement bâti (JC.Cambadélis, notes de la fondation Jean Jaurès). L'Union européenne n'a pas contrarié cette tendance. On peut même dire qu'elle l'a amplifiée, tout en annonçant vouloir la réguler. Il est actuellement des chefs d'entreprise (notamment M Dehecq président de l'association européenne des industries pharmaceutiques dans la Revue des sciences morales et politiques, État de la France 3

décembre 2001) pour constater que les mécanismes de la mondialisation financière ont éloigné l'entreprise de son rôle d'identification et de valeur fondatrice dans la société occidentale et qu'elle devient; comme le reste, une simple marchandise soumise à l'arbitrage permanent de la recherche du meilleur placement. La pression exercée par les "hedges funds" ou fonds spéculatifs, qui précarisent la vie des entreprises et les fonds de pensions qui pèsent sur les masses salariales par la recherche du dividende le plus élevé traduit le primat de la croissance à court terme sur le développement à long terme, du capital sur le travail.

1-2-1-2- La montée de l'individualisme depuis le fin du XIII ème siècle est aussi un phénomène majeur. L'avancée des valeurs centrées sur l'individu tient principalement au progrès de l'instruction. Il est sans doute arrivée à son faite par la contestation qu'il induit du système d'organisation collective que représente l'Etat au bénéfice de nouvelles structures et mode d'organisation réputés plus proches de l'individu: " le libéralisme économique ayant montré ici ou là une efficacité certaine, l'individu, la réussite personnelle, l'égoïsme sont devenues les valeurs dominantes dans nos sociétés"(Le monde et l'individu).

L'incivilité, la méconnaissance des lois, le manque d'éthique, concerne toutes les couches de la société où ces comportements adoptent des formes diverses. A notre sens les malversations et les détournements commis par "les cols blancs" ne sont pas moins destructeurs de la société que les violences dans les banlieues, Cet individualisme prend un tour inquiétant dans l'administration et les services publics où les principes de hiérarchie et de contrôle sont souvent paralysés. Tout en affirmant le rôle essentiel des organisations syndicales comme un contrepoids irremplaçable au déséquilibre des rapports de force, celles-ci, par surenchères, peuvent parfois participer à cette ambiance individualiste délétère qui dégénère en corporatisme. Tout concourt à faire du citoyen un consommateur de biens matériels par les techniques les plus élaborées de conquête de marché, par le culte de l'éphémère et à lui faire perdre de vue les fondamentaux de la vie en société.

Progressivement le fonctionnement collectif s'émancipe de la référence à une position de "transcendance" caractérisée par le schéma hiérarchique de l'Etat, vers un mode de fonctionnement par réseau. Cette configuration nouvelle des relations au sein de la société devrait être regardée comme positive et favoriser l'expression d'un vouloir vivre ensemble. Toutefois, l'individu, face à l'offre d'allégences ou de références, ne paraît pas épanoui. La prolifération des sources d'informations en "temps réel" le submerge de signaux qu'il a de plus en plus de mal à analyser et à mettre en perspective. Il se réfugie dans des corporatismes censés pallier l'effritement du lien social ou la précarisation économique tout en formulant des revendications déraisonnables à l'adresse des institutions dont, par ailleurs, il accepte mal l'autorité. L'affaiblissement des références d'exemplarité résulte de la dégradation de l'image des responsables, lorsque les jeunes assistent à la marginalisation de leurs parents durablement privés d'emploi où lorsque les médias se font l'écho des libertés prises par les dirigeants politiques avec l'argent public impunément. La référence au respect subit une grave perte de sens et la "culture de l'excuse" prévaut sur toute autre considération.

1-2-1-3-Elles tiennent aussi à l'existence de grands mouvements de population, selon une ampleur nouvelle, attisés par le creusement des écarts de développement entre Nord et Sud, voire Est et Ouest et facilités par l'affaiblissement des pouvoirs des États et la porosité des frontières: Le modèle français de intégration s'essouffle. Il était en premier lieu fondé sur la capacité du système à absorber les nouveaux arrivants par l'économie et leurs descendants par l'école et le service national. Le système ne peut les accueillir et les absorber que s'il est, lui-même, en expansion économique et démographique. La récession transforme une migration en invasion. La faiblesse démographique du pays d'accueil et le vieillissement de sa Population contrairement à l'évidence, ne facilite pas l'intégration. La juxtaposition de quatre

générations, du fait de l'allongement de la durée de la vie, aggrave les écarts d'appréciation entre générations. Ces écarts se conjuguent avec la distance à celle des populations étrangères. Les exacerbations culturelles nées de frustrations principalement économiques font reculer les échéances de l'intégration et alimente le morcellement sociétal .

1-2-1-4-Elles tiennent enfin aux "progrès technologiques" en matière de communication et la promesse d'échanges qu'il annonce. Pourtant tout donne l'impression de fonctionner comme si les progrès technologiques devaient avant tout servir la relance au sein d'un système économique mondialisé asphyxié par des crises et récession plus ou moins durables (cf bulle des nouvelles technologies) et accessoirement le confort, la santé et l'épanouissement de l'homme (affaire des brevets sur les molécules pour le traitement du Sida en Afrique). Les potentialités accrues de diffusion culturelle, de relations, de compréhension et d'échanges entre les hommes sont conçues et présentées comme un champ nouveau d'exploitation commerciale (droits d'auteurs) même si leurs apports présentent des aspects porteurs (dont l'élite seule d'ailleurs sait tirer parti). La presse et les médias sont emblématiques de cette ambiguïté; ayant vocation à la diffusion des idées, de la culture dans tous ses modes d'expression, ils sont contrôlés par un nombre de détenteurs de plus en plus restreints et dont les préoccupations de puissance tiennent, en dernière analyse, aux résultats financiers.

5/35

1-2-2 Incidence sur le contrat social français.

Le lien de l'Etat aux citoyens voit sa consistance évoluer. Il s'est distendu depuis la suppression du service national.

.1-2-2:-1-Complexité et mutation du lien à la collectivité publique.

Jamais l'individu atomisé et consommateur n'a eu autant le choix devant l'offre d'allégeances. L'Etat s'est défait de missions de service public au profit d'autres agents de la société civile. La vie du citoyen dépend alors d'autres intervenants et-le lien citoyen se met progressivement "en pointillé". De multiples institutions se pressent autour du citoyen "zappeur"(et solvable), offrant généralement des prises en charge plus ou moins partielles en raison de leur spécialité (sauf les sectes) avec pour résultat d'effacer l'Etat, stigmatisé comme dépassé, belligène et oppresseur, de l'horizon citoyen. Europe, région, ethnie, groupes sociaux, groupes culturels et religieux, mouvements sectaires se présentent pour combler la perte de repères et le désarroi. Le seul résultat tangible pour l'heure semble le désinvestissement des citoyens des enjeux collectifs ou nationaux (le nombre de voix des deux candidats arrivés en tête au premier tour des élections présidentielles (taux de polarisation) était de 75% des suffrages en 1965, 43,63% en 1995, 36,6% en 2002) . Jamais l'Etat n'a été aussi respectueux des droits du citoyen, mais jamais il n'a fait l'objet d'attaques aussi virulentes qui vont jusqu'à mettre en cause sa légitimité au profit d'une société civile protéiforme. Les médias notamment la télévision, y compris les chaînes de télévision du service public, ont leur part de responsabilité dans le nihilisme qui traverse l'opinion publique et l'anomie culturelle et politique qui règne.

Le développement des systèmes en réseau au moyen de forums, que certains n'hésitent pas à identifier comme la mutation inédite de "**l'être ensemble**" rend plus incertain le paysage social et politique organisé autour de la transcendance Etatique et nationale. Mais ce phénomène ne doit pas être exagéré car il est amplifié par un discours médiatique quelque peu démagogique. Il traduit sans doute la montée au sein de la société civile des pouvoirs fondés sur la possession de patrimoines économiques. Il rend compte, le cas échéant, des mécanismes diffus de prise de décisions sous l'influence des groupes de pression. Pourtant les véritables centres de pouvoirs politiques tels que les projets européens de réforme les conçoivent n'enregistrent pas les potentialités de ce mode de fonctionnement: le principe de subsidiarité n'est que la traduction, dans un cadre fédéral, de la primauté du centre sur les composantes nationales, conformément à la distinction établie par Jellinek (1911) entre un État fédéral souverain et des États fédérés à souveraineté limitée. Le principe de subsidiarité est en réalité bien plus centralisateur que le principe

constitutionnel français de libre administration voire même du fédéralisme originel des États Unis tel qu'exprimé par la convention de Philadelphie (1787).

1-2-2-2-**confrontation avec d'autres systèmes** fondateurs d'un lien citoyen.

L'Europe, par la symbiose qu'elle organise, confronte le système français à d'autres types d'allégeances étatiques issus de l'Histoire. L'Europe en effet est caractérisée par la coexistence de pays situés au nord, au delà du "limes romain" où dominaient les tribus constituées autour du lien du sang et les pays soumis à la domination romaine faisant prévaloir le système de "l'impérium" attaché au sol porté à son accomplissement par l'édit de Caracalla (212 de n.è.). Nous avons hérité du système romain qui a permis aux pouvoirs politiques, la monarchie puis les républiques successives, de tisser l'unité du pays, autour de l'idée de Nation, au-delà de la diversité des hommes et des terroirs. Si l'Allemagne moderne s'est engagée dans une réforme du système par l'adjonction de critères tirés du séjour sur le sol, les principes posés par l'article 116 de la constitution allemande n'ont pas été modifiés. Et si la législation française fait la part des critères accessoires tirés de la filiation, les deux manières de penser la nationalité demeurent largement opposées rendant quelque peu problématique, sauf renoncement total de l'un des partenaires, une quelconque fédération évoquée de temps à autre. Assurément l'adoption de critères fondés sur la filiation signerait la dilution de la France.

1-2-2-3-**Altération du concept.** Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objets principaux, la liberté et l'égalité. La force des choses tend toujours à détruire l'égalité que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir". Cette formule de Rousseau n'a jamais été aussi exacte: le laisser-faire et aller induit un accroissement des inégalités que seule une action volontaire du pouvoir politique peut corriger ou maintenir dans des limites acceptables.

Le **creusement des inégalités** au sein des sociétés européennes et occidentales est un fait désormais objectivement constaté. On peut, compte tenu des concomitances observées, l'imputer, au moins pour partie, à la généralisation de la dérégulation économique dans le monde induisant une répartition inégale des fruits de la croissance. La formation ou l'accroissement de catégories marginalisées conduisent nombre de commentateurs à s'interroger sur la compatibilité entre une telle situation (qui s'aggrave) dans nos sociétés et le fonctionnement authentique de la démocratie ... D'un côté on assiste à la formation d'une classe très supérieure, internationalisée qui oublie ses racines nationales mais agit sur les leviers, politiques et économiques protéger ses intérêts (tendance oligarchique), de l'autre à la marginalisation économique, sociale puis politique d'un nombre croissant de personnes (évaluée à 5 millions en France et en Angleterre). Ce phénomène est constaté avec quelques années d'avance aux États-Unis.

Le problème du rapport entre inégalité et démocratie est donc posé en France comme il l'est déjà aux États Unis de manière encore plus aiguë (Krugman).

Le rapport entre diversité, démocratie et citoyenneté est également posé:

La présence de 5 millions de musulmans en France alarme des esprits qui font remarquer que l'Islam ne saurait fabriquer de citoyens dignes de confiance capables de se rallier à la laïcité. On assiste, à une focalisation sur deux attitudes opposées, attisées par d'irresponsables folliculaires, l'une et autre éloignées des postulats de la citoyenneté. L'une, qui consiste à renouer avec l'esprit des croisades (!), occident chrétien contre Islam (la seule Europe à laquelle historiquement on puisse pertinemment se référer serait l'Europe monacale des années mille, contemporaine des croisades), ce qui dans le contexte actuel est régressif. L'autre, autant par laxisme qu'idéologie, tolère que des communautés, ethniques, religieuses puissent obtenir pour elles-mêmes des droits politiques autorisant ainsi l'oppression de l'individu par le groupe et entérinant ainsi des situations de fait installées dans notre société.

1-2-2-4-**Enrichissement du concept** L'émergence d'une Europe comme cadre d'un marché économique fédérant des nations sur un espace de plus en plus vaste semble être le schéma vers lequel s'orientent les concepteurs de la convention. Il semble que le lien à cette entité doive s'apprécier sur un mode économique et non politique: "l'homo economicus" verra-t-il par l'institution européenne son accomplissement institutionnel? Le **citoyen européen** ne doit-il pas alors se considérer comme **un acteur devant s'inviter dans le triangle Entreprise-Etat-Europe?** Le ressortissant européen deviendra citoyen lorsqu'il ne se sentira plus simple sujet (il est vrai que beaucoup d'européens sont déjà les sujets de régimes monarchique). Les virtualités de citoyenneté ouvertes par l'Europe sont riches de promesses.

Dans le même ordre d'idée, le système des réseaux, noué entre la collectivité et le citoyen et entre les citoyens présenté comme le signe fort d'une société moderne, est porteur de dynamisme et ne demande qu'à trouver leur traduction institutionnelle. Nous l'avons dit plus haut elle demeure limitée et n'approche pas encore les cercles du pouvoir mais elle est sans nul doute de nature à faire naître une opinion publique majeure, dont l'expression ne pourra pas être instrumentalisée aussi facilement par les médias et la classe politique.

1-3- Les conditions de la restauration du contrat social français.

La faculté d'adaptation d'un organisme, quel qu'il soit, tient à sa capacité à se modifier pour se perpétuer dans ses principes fondamentaux. L'adaptation est donc un acte de survie de l'organisme qu'il soit biologique, social ou politique. C'est savoir assurer la permanence des objectifs, par des moyens renouvelés. Il importe alors de faire le tri dans la rhétorique de la modernisation et de l'adaptation entre ce qui n'est que l'habillage d'un changement de cap et les réformes rendues nécessaires par la situation. De la "plasticité" du contrat on ne doit donc pas induire qu'il puisse perdurer dans n'importe quelles conditions si les principes de base qui en commandent les ressorts sont pervertis ou s'ils atteignent un seuil critique d'inconsistance. **Considérant que le contrat social français apporte encore plus d'avantages que d'inconvénients et qu'il convient donc de le pérenniser, il importe, en les reformulant éventuellement, d'en identifier les principes fondateurs à préserver en tout état de cause.**

1-3-1-La restauration du contrat social en un **vouloir-vivre ensemble** doit s'organiser autour d'une **volonté politique** tant l'idée de citoyen est étrangère à celle de passivité et de résignation. Elle seule permettra déboucher sur un vouloir construire ensemble. Elle s'accommode mal en effet d'un suivisme économique où il serait fait une confiance paresseuse en "la main invisible" pour assurer la répartition des fruits de la prospérité, et dans la loi des "coûts comparatifs" pour définir les priorités de l'aménagement du territoire et des politiques économiques budgétaires et fiscales.

Le politique doit donc réinvestir des domaines qu'on qualifié d'ordinaire de techniques voire "neutres", peut-être même inverser des échelles de valeur qu'une paresse politique aurait laissé s'instituer. Le fait, par exemple, que les banques centrales européennes aient été soustraites à l'influence des élus politiques nationaux a pour effet de les soustraire à tout contrôle exogène, d'exonérer ces fonctionnaires de la responsabilité inhérente à la prise de décision et de rendre en grande partie vaine la lutte contre le blanchiment de l'argent mafieux ou terroriste. Une volonté politique ne peut s'exercer que si elle dispose de leviers. L'évolution des dernières années a ceci de paradoxal que les dirigeants nationaux ne sont appliqués à se priver de tout levier de commande sans pour autant que l'échelon européen prenne le relais: une souveraineté en creux en quelque sorte.

1-3-2- "Quelle est la fin de l'association politique?" se demande Rousseau. C'est la conservation et la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se

conservent et prospèrent? C'est leur nombre et leur population". Si une démographie galopante n'est pas un signe de progrès pour une population, on peut aussi s'attendre à ce que le déficit des naissances que connaissent les pays d'Europe (sauf l'Irlande et à peu près la France) interpellent les gouvernants pour autant qu'il révèle un déficit de confiance dans l'avenir. La meilleure garantie pour que le système fonctionne est que les citoyens soient aussi collectivement que possible ceux qui prennent les décisions: c'est la **Démocratie**. Indépendamment de la question du cadre de référence institutionnel, il convient de connaître les fonctions de base qu'il doit remplir pour pouvoir être regardé comme cadre pertinent. Par exemple le développement des nouvelles technologies de communication (cf annexe) constitue un outil intéressant pour le rapprochement des citoyens et leurs administrations (cf programme Copemic), il peut aussi participer à la restauration du lien à la collectivité. Techniquement; en effet; jamais les conditions de la démocratie n'ont été mieux remplies .. L'information, le développement des échanges interactifs entre membres de la société, entre citoyens et institutions constitue un terreau prometteur.

Pourtant la montée en flèche des abstentions (plus de 30% aux dernières élections dont 34 - % ont entre 18 et 34 ans) démontre que la progression de l'outillage informatique dans les ménages et parmi les jeunes ne conduit pas mécaniquement à la montée du civisme. C'est que le déficit démocratique, selon la formule à la mode, trouve ses racines ailleurs même si les dernières élections présidentielles ont montré au deuxième tour qu'une forte mobilisation sur le thème de la démocratie était possible. Le développement de la citoyenneté ne pourra faire l'économie d'un réexamen des conditions dans lesquelles les citoyens sont consultés. D'une certaine manière "l'E Démocratie "fait apparaître l'immobilisme des responsables sur cette question comme suspect Là restauration de la consultation des citoyens sera purement formelle s'ils votent pour des représentants auxquels le pouvoir de définir la politique économique a été retiré. L'amointrissement des pouvoirs démocratiquement élus signe nécessairement l'altération de la notion de citoyenneté. La condition de la Démocratie ne pourra être regardée comme remplie que si, au delà des consultations électorales, les citoyens, sont réintégrés directement dans le processus de formalisation des objectifs politiques et des décisions engageant une vision de la société.

1-3-3- La liberté du Souverain.

L'idée que les représentants du Souverain (corps des citoyens) soient enchaînés par les engagements antérieurs est étrangère à la tradition constitutionnelle française voire aux grands principes du droit international. Admettre que des représentants élus et qui plus est, le Peuple souverain constitué en pouvoir constituant, ne pourraient revenir sur des engagements antérieurs, serait se résigner à ce qu'il soit porté une atteinte majeure au fondement même du contrat social français et de la démocratie. L'apport de Rousseau sur cette question est essentiel:" il est contre la nature du corps politique que le Souverain s'impose une loi qu'il ne puisse enfreindre ... Le corps politique ne tirant son être que de la sainteté du contrat ne peut jamais s'obliger, même envers autrui, à rien qui déroge à cet acte primitif; comme d'aliéner quelque portion de lui-même ou se soumettre à un autre souverain". L'idée de base est que "tout ce qu'il a déclaré (le souverain) vouloir une fois, il le veut toujours à moins qu'il ne le révoque". En d'autres termes se croire tenu par des engagements antérieurs, **c'est méconnaître la portée du contrat social**, c'est "Violier l'acte par lequel il existe" et donc "s'anéantir". L'examen des dérives qui nous ont éloigné du pacte initial appellera nécessairement des interrogations majeures sur ce qu'il y a lieu, parmi les engagements antérieurs de la France, de perpétuer dans l'intérêt général et pour la défense de nos valeurs et par voie de conséquence, de ce qu'il y aurait lieu de ne plus reconduire. Il implique nécessairement une interrogation essentielle sur les moyens à mobiliser pour concrétiser cette liberté et réduire nos vulnérabilités.

Un corps politique peut donc accepter de se soumettre à une volonté qui lui est extérieure mais cette acceptation n'est jamais définitive à moins qu'il ne se dissolve et n'existe plus en tant que tel. Le schéma constitutionnel préconisé pour l' Europe postule

nécessairement la substitution d'un peuple européen aux peuples nationaux et légitime ainsi l'aspiration des pouvoirs souverains nationaux par l'échelon européen. En toute logique, cette configuration conduit à anéantir le contrat social français dès lors que le peuple qui en est le soutien disparaît en tant qu'entité politique.

II. PROPOSITIONS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE.

Il n'y a donc pas lieu à une quelconque refondation mais à la restauration des grands principes fondateurs qui commandent l'équilibre entre la collectivité et ses membres, la tension entre notre Histoire et l'avenir. La cohésion sociale politique ne saurait résulter d'heureuses conjonctures internationales voire européennes, par nature aléatoires, mais postule l'expression d'une volonté politique authentique inspirée par le souci du bien commun

2-1-Le contrat social français postule, comme sa formule initiale, la cohésion du corps social fondé sur l'adhésion de ses membres.

En toute hypothèse, La cohésion sociale et politique demeure essentielle dans ce monde incertain.

Les pays sont globalement de plus en plus riches, il y a pourtant de plus en plus de laissés pour compte. Des analystes économiques font en outre ressortir une tendance à un "laminage" des couches moyennes. Cette évolution compromet à terme la cohésion sociale et politique de notre société car l'importance des couches moyennes d'un pays permet de mesurer le niveau de développement atteint par ce pays et d'induire un mode relativement équitable de diffusion de la richesse. La défiance à l'égard des gouvernants et des élites politiques s'installe ainsi que l'idée que les élections ne sauraient modifier le cours des choses. La cohésion passe nécessairement par un réel travail sur les lignes de fracture qui traversent la société française.

2.-1- 1- Organisation de la mobilité sociale.

2-1-1-1-La participation de l'école de la Nation.

Les provinces de France ont été définitivement attachées à la République le jour où elles ont vu que leurs enfants pouvaient accéder aux rênes de l'Etat L'école est pour beaucoup et demeure encore "un ascenseur social". Elle fonde l'attachement des générations successives à la communauté nationale. Donner" la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui en auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires ".Cet extrait du programme du Conseil National de la Libération n'a rien perdu (malheureusement) de son actualité. Plus qu'auparavant, à tous les niveaux, les enseignants doivent voir leur rôle revalorisé pour appuyer des vocations ou repérer des qualités individuelles et contribuer à renouveler le creuset des élites.

En même temps Il y a lieu d'effectuer un retour "aux fondamentaux": l'apprentissage intellectuel doublé de l'apprentissage du savoir-être. L'instruction civique doit devenir une matière à part entière représentant un coefficient non négligeable. La qualité du message diffusé devra être vérifié (cf annexe I, extrait d'un livre d'instruction Civique édité en 2001. L'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines doit se faire transversalement par le biais de l'apprentissage de la langue française et doit être l'occasion pour l'enfant d'accéder très tôt au vocabulaire citoyen (cf en annexe 2 extrait d'un livre publié en 1910 à l'intention des enfant de 7 à 9 ans).

La connaissance ne saurait n'être que livresque: Il y a lieu de mettre en pratique l'esprit citoyen en redonnant un sens au collectif: en développant les contextes d'apprentissage de la solidarité et de l'effort (sports, travail en groupes) et facilitant le

brassage démocratique de la jeunesse. Un sondage commandé par l'Assemblée Nationale sur les français et la défense nationale observait que les français ayant un diplôme de l'enseignement supérieur étaient nettement plus favorables à une diminution des dépenses militaires que les Français sans diplôme. Cette tendance au désarmement des élites, dont les journalistes constituent la partie la plus représentative, devrait faire l'objet d'une attention particulière car elle n'est pas étrangère à la démobilisation de l'opinion publique.

2-1-1-2-Citoyenneté et laïcité. Une attitude voltairienne prévaut actuellement qui, pour pallier le malaise spirituel des populations européennes, suggère que la religion et les autorités religieuses viennent à la rescousse des sociétés matérialistes, comme pour combler le déficit de spiritualité et répondre au désarroi de populations ayant perdu leurs repères traditionnels.

Par une illusion d'optique du même ordre, on a tendance à voir dans les français d'origine arabe des musulmans pratiquants. Il y a lieu de penser que les jeunes générations ne sont pas plus pratiquantes dans une religion que dans l'autre. Que toutefois l'Islam, pour certains, peut apparaître comme un vecteur d'identification dans un contexte de frustration et de dévalorisation de la même manière que l'Europe veut s'identifier actuellement à une lointaine histoire chrétienne.

La loi de la séparation de l'Église et de l'État fut avant tout une œuvre politique certes mais aussi pragmatique qui eut pour effet, en libérant l'Eglise des charges d'entretien des bâtiments de lui permettre de se consacrer à sa mission.

Ne faudrait-il pas, dans une nouvelle lecture du gallicanisme et pour limiter les influences étrangères sur le territoire, que l'Etat accepte de manière ponctuelle, de louer aux communautés des lieux de cultes dans les grandes villes, des bâtiments, dont il resterait propriétaire dès lors que le besoin est validé. Cette politique pourrait contribuer à restaurer l'idée que l'Etat, qui ne subventionne aucun culte, n'en favorise aucun non plus, puisse empiriquement corriger les déséquilibres nés de l'histoire récente. C'est peut-être le prix à payer (modeste à l'échelle d'un État) pour restaurer la confiance. Cette proposition, plus ou moins inspirée, du système d'Alsace Lorraine, soulève, il est vrai, des objections majeures que certains membres des groupes n'ont pas manqué d'opposer: la remise en cause des équilibres acquis depuis 1905 et l'ouverture de la boîte de Pandore des surenchères confessionnelles.

Une telle politique d'ouverture permettrait de poursuivre avec toute la rigueur nécessaire les parents et des responsables d'écoles coraniques qui, installées en France sortent les garçons du système scolaire national pour n'en faire que des étrangers à leur propre pays. Aucun compromis à cet égard n'est acceptable, tant il y va de la sécurité du pays.

Le fait que l'enseignement soit laïque doit permettre que le fait religieux (de toutes les religions) soit un objet d'étude élément de culture générale. Il s'agit de créer un esprit de tolérance et d'ouverture dans une société qui devient multiculturelle. Laisser ce terrain aux fondamentalistes voire aux prosélytes de tous bords serait une erreur. Des livres dans cet esprit ouvert existent déjà (cf. la lumineuse série d'Odon Vallet, "une autre histoire des religions"). Ce serait ainsi la meilleure façon d'aborder la distinction entre le champ de la conscience privée et la spécificité citoyenne de l'espace collectif et public.

2-1-1-3- Le communautarisme échec à l'établissement du lien citoyen.

Le communautarisme repose sur la soumission de l'individu au groupe constitué sur des critères religieux ethniques supposés. La résurgence de ces allégeances ethniques, plus ou moins reconstituées est instrumentalisée par la stratégie européenne d'affaiblissement des États nationaux. La Corse en est l'exemple à la fois dérisoire et paroxystique: fondée sur l'exclusion de ceux n'ayant pas leur "quatre quartiers de corsitude", cette terre, par l'effet d'une minorité d'individus, dont la réussite tient à des méthodes inspirées de celle de la mafia, est entraînée dans une dérive que le pouvoir politique central semble tolérer. La "corsisation" des emplois sanctionne la politique du fait de terreur accompli.

Il semble que l'on soit parvenu au bout de la logique de non discrimination. En réalité les groupes qui revendiquent un droit à la différence, revendiquent bien pour eux un droit différent, c'est le retour du système des tribus, d'un droit personnel pas très différent des privilèges de l'ancien régime. Une telle prétention est une déclaration de guerre au système citoyen et devrait recevoir une réponse appropriée.

2-1-2-Organisation de la mobilité politique.

Dans un monde qui est marqué par la mobilité des travailleurs et des capitaux, des hommes politiques pourraient conserver le même mandat durant plusieurs décennies au moyen d'une politique clientéliste active! Le non cumul des mandats dans le temps pourrait répondre à l'objectif de renouvellement et de modernisation de la vie politique. Deux mandats consécutifs dans la même collectivité pour mener à bien son programme (cette incompatibilité ne concernerait pas les mandats de conseillers municipaux) suivis d'une jachère de la durée d'un mandat serait un moyen de faire monter progressivement les jeunes générations d'hommes et de femmes mieux que cette politique discutable des quotas et aurait pour avantage de rendre plus difficiles les menées corruptrices. Ce dispositif, à même de faire cesser la confiscation des mandats par ce qui ressemble fortement à une oligarchie, devrait pouvoir restaurer un climat de confiance par la proximité des électeurs et des élus. Le primat de l'efficacité qui a permis aux gouvernements successifs, toutes tendances confondues, de justifier la minoration du rôle des élus et à majorer l'influence du principe majoritaire, conduit à appauvrir le débat politique, à créer des malentendus savamment entretenus par les partis politiques.

Dans ce même ordre d'idée, les événements récents démontrent que les systèmes électoraux peuvent parvenir à dénaturer le sens des scrutins. La réforme électorale récente tendant à renforcer le bipartisme au nom de l'efficacité a quelque chose de choquant car à l'évidence le spectre politique français n'entre pas dans le moule d'un bipartisme à l'anglaise. " y aurait lieu d'introduire une part de proportionnelle à même de refléter plus fidèlement les sensibilités politiques qui traversent le pays et de leur permettre d'exprimer leur point de vue au sein des instances de prise de décision au lieu de les en exclure. Le taux croissant d'abstentions est un indicateur inquiétant du degré de désaffection des citoyens et de ce qu'ils ne se reconnaissent pas dans ce système. Une telle réforme permettrait de rendre vraiment obligatoire le vote en sanctionnant les comportements abstentionnistes.

En cette période de transition, où des basculements de souveraineté sont envisagés par les élites, il est impératif de s'assurer que les citoyens et les gouvernants demeurent " en phase" et d'**ouvrir un mécanisme de référendum populaire** dont la recevabilité serait subordonnée à des critères quantitatifs (nombre de signatures, répartition sur le territoire) et qualitatifs (signatures d'élus par exemple). La consultation du peuple sur les grands traités et options s'ouvrant à notre société paraît être le meilleur moyen de s'assurer de l'adhésion durable des citoyens à l'entreprise européenne.

2-1-3-Le renforcement des solidarités entre les générations.

L'extraordinaire dynamisme des jeunes générations, et notamment des jeunes femmes françaises qui travaillent mais aussi souhaitent des enfants aussi nombreux qu'elles le pourront, sans contraintes religieuses ou sociales, est une chance pour la France et pour le maintien de la solidarité entre les générations. Ce comportement nataliste en France qui est à la fois l'expression de l'identité culturelle française dans une Europe en dépression démographique doit être encouragé. La lutte contre la précarité et les discriminations dont les jeunes femmes sont l'objet en leur permettant de ne pas avoir à choisir entre leur carrière professionnelle et une maternité accomplie est incontournable. Les couples doivent être l'objet d'une véritable politique familiale par le droit effectif au travail à mi-temps pour l'un des parents et par le développement d'un réseau, de crèches. Une telle politique, associée à l'incitation à garder dans la vie active les travailleurs âgés de plus de cinquante ans et à l'emploi des femmes assurerait la pérennisation de cet irremplaçable instrument de solidarité entre les quatre générations qui se côtoient actuellement qu'est la retraite par répartition. Cette situation, marquée par un faible déficit démographique permettrait ainsi de formuler une politique d'immigration programmée,

équilibrée, en vue de rajeunir la population de la France. L'accueil des étrangers doit être assorti d'une action ferme quant à l'exigence d'un apprentissage de la langue française, d'une connaissance des institutions du pays et d'une formation en vue de préparer une intégration de qualité.

2-2- Organisation de l'équilibre entre la collectivité et le citoyen

La prise de conscience de la citoyenneté passe par la mise en œuvre d'un échange dont les termes doivent être visibles. Cet échange existe mais il convient d'en expliciter et affirmer les termes à l'intention des citoyens.

12

2-2-1- La formulation des devoirs du citoyen:

2-2-1-1-Organisation d'un service civique national Ce service est l'expression même de la dette du citoyen à l'égard de la collectivité: "Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine." Faut-il marcher au combat? Ils payent des troupes et restent chez eux~ faut-il aller au conseil? ils nomment des députés et restent chez 'eux'. A force de paresse et d'argent ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie et des représentants pour la vendre" (Rousseau)

Le service civique national doit être un apprentissage de la discipline en collectivité, de l'effort pour certains, de l'esprit de défense et de l'enseignement des valeurs de la République pour tous les jeunes filles et garçons. Sa fonction d'observatoire de l'état de la population doit être restaurée. Ce service doit être une pièce majeure dans la gestion des crises civiles et militaires et permettre la participation des jeunes générations à la **défense du territoire national** dont on ne peut affirmer qu'il ne sera jamais menacé. D'ores et déjà des projets existent de renouveler la réserve en vue de préserver le lien armée -Nation (annexe 3). Au delà de la formulation des principes de base, faire la synthèse" des propositions des groupes' a paru réducteur. Les projets des groupes dans leur diversité ont été reproduits: une proposition conçoit un modèle de participation du citoyen susceptible par l'exemple de s'étendre à l'Europe (annexe 4); un projet, dont le Général Loridon accepte la présentation ici, a été repris par un groupe et présente une vue complète de ce qui pourrait être l'association des jeunes citoyens(nes) aux diverses missions de service public, de défense et de protection du territoire national (annexe 5); un projet combine service civique et des périodes de réserve (annexe 6); un cinquième texte propose une version édulcorée des précédentes(annexe 7).

2-2-1-2-Une contribution financière lisible pour tous, même minime, devrait être instaurée moyennant une réforme fiscale profonde dans le sens d'une meilleure justice. Il est en effet vérifié que l'impôt sur le revenu fut en France le meilleur artisan de la justice fiscale et sociale et contribua pendant trois décennies à corriger les écarts excessifs entre les extrêmes. Ne pas réduire la part de l'impôt sur le revenu et s'assurer de son caractère progressif est de nature à corriger les inégalités. Corollairement il faudrait réduire la part des taxes sur les produits de consommation courante, qui, malgré la sophistication des mécanismes, reste un prélèvement finalement rudimentaire injuste puisque frappant tout le monde quelle que soit sa situation. Pour compléter le rééquilibrage, la nécessaire modernisation des bases d'imposition des impôts locaux dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont totalement et manifestement inadaptés devrait être à l'ordre du jour d'une authentique réforme de l'Etat.

2-2-2- La formulation des devoirs de l'État à l'égard des citoyens:

L'Etat doit définir sa place et proposer un projet de société à long terme qui transcende les considérations politiciennes ou idéologiques attachées au court terme: "Comment poursuivre des fins à long terme dans une société qui ne connaît que le court

terme? Comment entretenir des relations sociales durables? (Richard Sennet, Le travail sans qualité). L'État Nation seul le peut. Il est le seul, par delà les accidents de l'Histoire et les crises, à garantir une pérennité qui transcendent les générations.

2-2-2-1- Il doit remplir un devoir global de sécurité faisant pendant au caractère global de la défense. Expression de la souveraineté et de la puissance publique le devoir de sécurité correspond à une mission complexe et multiforme. Il ne saurait être assimilé à un devoir d'assistance ni à la seule lutte contre la délinquance dans les banlieues. Il recouvre avant tout un devoir de justice qui suppose traitement de toutes les formes de délinquance et notamment les nouvelles délinquances économiques. Il en résulte pour l'Etat un devoir de contrôle multiforme qui exige la conservation et le renforcement d'une capacité d'expertise propre de haut niveau et une ferme détermination en vue d'assurer l'effectivité de la sanction qui assortit la violation des lois.

2-2-2-1-1- Il y a en France un discours contradictoire qui fustige l'administration tatillonne, "non moderne" et en même temps qui se scandalise de ce que certains accidents industriels puissent survenir et dont la cause est précisément le laxisme ou l'absence de contrôle. Certains contrôles doivent rester extrêmement administratifs et techniques' comme ceux exercés sur les installations classées dangereuses, manifestation de notre haute technologie mais aussi cause de vulnérabilités environnementales supplémentaires qu'on ne peut abandonner au tropisme du coût le plus bas possible.

Chaque accident ou incident est l'occasion d'un nouveau texte de loi alors qu'il suffirait que les contrôles prévus soient mis en œuvre avec des moyens nécessaires à leur accomplissement. La sincérité des intentions se mesure à l'importance des moyens en hommes mobilisés pour que ces textes aient un effet utile. Cette sincérité se mesure aussi à la capacité de tirer les leçons des accidents.

2.-2.-2.-1-2.-

La **pénalisation des affaires** démontre que les contrôles administratifs situés en amont, qui auraient pu prévenir les dérives, n'ont pas fonctionné. On constate qu'à l'origine des détournements de argent public ou même simplement d'investissements aventureux des entreprises publiques, il y a souvent une paralysie des contrôles, technique, financier et politique. Il y aurait certainement matière à revoir les mécanismes de pantoufflages et les passerelles qui existent entre les fonctions de contrôleurs et de contrôlés.

2-2-2-1-3- De même le contrôle de légalité des actes des collectivités locales est une pièce essentielle à la cohésion du territoire et de l'obéissance des collectivités, des établissements publics et des acteurs locaux à une seule loi, celle de la République. Si les lois de 1982 représentent une avancée considérable dans la modernisation de l'administration territoriale, elle aurait dû être assortie de la revalorisation de la fonction juridique exercée par l'Etat comme garantie de sécurité et du respect du principe d'égalité devant la Loi. D'une certaine manière, la privatisation des services publics locaux au profit de monopoles ou d'oligopoles, désormais privés porte atteinte à la libre administration des collectivités locales et neutralise les avancées attachées à la démocratie de proximité. Les contrôles sur ces entreprises devraient être renforcés et les hypothèses de résiliation aux frais du concessionnaire qui méconnaît ses obligations, notamment de transparence, multipliées.

2-2-2-1-4-**La formulation d'un devoir de régulation.** L'ambiance est donc actuellement à un retour à un État pas très éloigné de celui du XIXème siècle libéral, confiné dans ces missions régaliennes, en quelque sorte à la case départ, internet en plus.

L'émergence de pouvoirs financiers de dimension internationale tient en partie aux défaillances des élites politiques dans la poursuite de leur mission de préservation des intérêts majeurs des nations qu'elles représentent. Ces pouvoirs financiers peuvent être régulés pour peu qu'on le veuille. Ainsi le gouvernement allemand a décidé très officiellement d'ignorer les directives européennes en n'autorisant pas les fusions et acquisitions qui seraient hostiles et non souhaités par les entreprises allemandes en vue de préserver le tissu économique national.

Dans le même ordre d'idée le sénateur Arthuis préconisait en 1993, l'application de

tarifs extérieurs aux produits des entreprises européennes ayant délocalisé. Il s'agissait de moraliser les opérations qui combinent les avantages des coûts du travail compétitifs à l'extérieur et ceux du marché solvable à l'intérieur. A cet égard l'Europe paraît bien le niveau pertinent, pour la mise en œuvre modulée d'une telle politique. Mais faut-il attendre Godot? L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit bien d'assurer l'équilibre indispensable entre la nécessaire modernisation des activités productives et l'ardente obligation de préserver les capacités d'emploi sur le territoire national. Une telle régulation assurerait les équilibres économiques essentiels et serait de nature à retenir la matière grise produite dans nos écoles payées par nos impôts plutôt que de la voir achetée sous d'autres cieux, et ainsi, conserver un équilibre essentiel à notre cohésion sociale et notre autonomie politique,

2-2-2-1-5- Les contrôles ne sauraient venir seulement d'en haut.

Bien que les situations monopolistiques soient normalement interdites, on constate dans des secteurs aussi stratégiques que l'alimentation, que les grandes surfaces commerciales qui développent leur puissance économique sur des mécanismes purement financiers, ont acquis une situation de monopole qui leur permet de verrouiller l'agriculture française dont on peut espérer qu'elle nourrisse encore les français: "il n'est pas exagéré d'affirmer, dit le député Besson, que les centrales d'achat et les grandes surfaces sont en position tellement dominante qu'elles peuvent conduire des petits producteurs à la ruine pure et simple "(projet de loi sur les nouvelles régulations économiques). Il est certain que par une telle position, le comportement de ces structures peuvent conduire à des modifications économiques graves si les logiques financières étaient poursuivies jusqu'au bout. Le citoyen consommateur pourrait devenir un contrepoids utile. Favoriser l'émergence d'une citoyenneté économique instruite intelligente et active en vue de promouvoir l'exigence du meilleur coût, de la qualité et de l'origine du produit est un enjeu d'avenir. A l'évidence le consommateur est aussi un producteur et doit se considérer au sein une chaîne dont il est le maillon solidaire. Le travail en réseau permettrait l'émergence d'une telle prise de conscience. C'est aussi par ces biais qui touchent au quotidien, à la vie même, que l'éducation citoyenne pourrait être menée.

Ce rôle de régulation devrait s'illustrer également dans la politique de préservation de la pluralité des médias. Continuer d'équilibrer le poids de la presse commerciale par le soutien matériel à la presse d'opinion et à la diversité politique est un devoir pour l'Etat. L'aide à l'organisation de "forum citoyen" par internet devrait faire l'objet d'une attention soutenue.

2-2-2-2- Le maintien des services publics est le signe d'un État moderne.

Instrument de cohésion politique et social, illégitime l'action coercitive de l'Etat et donne un sens au contrat social. L'étude de la notion européenne de service public universel, démontre également l'existence de marges de manœuvres à exploiter pour qui veut préserver les acquis essentiels du contrat social français. Le service universel présente des convergences avec le service public national. Sans doute la conception de service universel, centré sur des prestations individualisées, est étrangère à la notion française de service public associant puissance et service. Il ne vise pas à l'organisation de la cohésion et demeure lié à un univers de concurrence européenne où "la cohésion nationale n'occupe qu'une place congrue"(Rapport Conseil d'État p 19). Néanmoins les États gardent, s'ils en ont la volonté, une latitude qui pourrait permettre de conserver l'essentiel des acquis et les mettre au service de la cohésion nationale. Au-delà des services universels (les télécommunications, la poste), il semble bien que soit admis aussi des services économiques d'intérêt général en matière d'énergie, de transport dont les modalités d'organisation sont variées. Les conditions posées: accessibilité, prix abordable et couverture géographique présentent quelques analogies avec le principe de la continuité, de l'égalité et de la gratuité. Ces exigences limitent le nombre de prétendants, d'autant que la notion de monopole naturel résultant de l'organisation intégrée de certains services exclut la possibilité de répartir la charge du service universel entre plusieurs opérateurs (si l'on veut éviter les mésaventures des chemins de fer anglais, où des épisodes de type Enron).

De même l'émergence d'une véritable radio et télévision de service public, visibles, dont

le mode de fonctionnement et les choix ne devront rien à la recherche d'un rapport économique et seront dictés par le souci d'associer des produits de qualité et les aspirations du public (l'émission Thalassa, à cet égard, est illustrative de cette rencontre) devraient faciliter la visibilité de l'Etat et de la collectivité nationale, de les faire mieux connaître et contribuer à l'information des citoyens sur les grands enjeux.

2.-3- Affirmation d'une volonté politique par la proposition d'un projet de société.

Le contrat social, même renouvelé, peut-il s'accommoder d'une attitude passive qui se résigne à la perte de nos capacités, en matière de recherche et de savoir faire, qui signe la démobilisation scientifique des élites et leur dispersion, qui scelle par avance la dépendance unilatérale du continent européen? Une remobilisation des esprits permettrait l'émergence d'une politique de valorisation de l'identité culturelle nationale et européenne. Partant d'une attitude volontariste, la France _pourrait proposer à l'Europe des perspectives nouvelles et susciter un vouloir construire ensemble, fondateur d'un vouloir-vivre ensemble durable.

2.-3.-1.-Maintenir un socle économique et scientifique national La discussion fait rage actuellement sur les causes de la récession largement préexistante à la crise de l'Irak: Pour les keynésiens le marché libéral et dérégulé est à l'origine de cette situation. L'école de Friedmann l'explique par le fait que les États, dont la gestion publique serait décrédibilisée, ne se retirent pas assez dans le sanctuaire de leurs missions de souveraineté et continuent de perturber le jeu de la libre concurrence.

Cependant la promesse de prospérité diffuse qui légitime la théorie libérale n'est pas tenue: à l'échelon national et européen nous avons déjà évoqué le phénomène de creusement les inégalités (sauf en Suède) et le déficit démographique. Cela tient, expliquent les nouveaux économistes, au fait que les produits de la croissance sont en réalité confisqués dans chaque pays par un groupe social très étroit (moins de 10- %) de la société (Analyse de Krugman sur la société américaine). Sur le plan international la théorie d'une interdépendance impliquant que chaque économie assure la fabrication des seuls produits dont elle peut assurer le coût le plus bas est une vue de l'esprit. La fermeture d'une entreprise pour quelque cause que ce soit, n'est acceptable que si se créent dans le même espace d'autres activités en volume équivalent. Dans nos sociétés développées, cela suppose la création de nouveaux métiers et l'application de nouvelles technologies à une échelle bien supérieure à ce qui est actuellement constaté. Dans le contexte de stagnation économique les délocalisations sont vécues comme une perte de substance de richesses, de savoir-faire, la dévalorisation d'un pays et de sa population. Enfin le thème même de la concurrence paraît incantatoire dans un contexte de concentration financière créant dans des secteurs stratégiques des situations de quasi monopole ou d'ententes. Si l'œil des gouvernants demeure rivé comme il l'est actuellement sur le seul horizon des coûts, la bataille est en effet perdue d'avance: les sociétés occidentales ne sauraient rivaliser avec des paradis financiers et fiscaux, et des zones où tout, même l'esclavage est permis, sauf à vouloir renoncer aux principes humanistes qui sont à l'origine précisément de notre développement.

Au bout du compte toute la question est de savoir s'il convient ou non de laisser s'approfondir nos vulnérabilités et réduire les capacités et les marges de manœuvre de notre pays au point de risquer de ne pouvoir envisager d'autre voie que celle de la soumission . Quels sont les atouts propres à la France dont elle dispose pour amortir les chocs mondiaux et les marges de manœuvres dont elle pourrait disposer. L'examen des bulletins de santé de l'économie française depuis quelques années montre que le soutien de l'activité économique en France tient, dans les contextes internationaux périodiquement dépressifs, à l'existence d'une demande intérieure dont le socle tient à l'existence de plusieurs millions de consommateurs appartenant de près ou de loin au secteur public. L'analyse vaut aussi pour l'Europe non élargie. De même, si depuis des années, notre balance commerciale amortit les hausses du prix du pétrole et rend l'économie française moins vulnérable à la conjoncture politique et économique internationale, c'est précisément parce nous nous sommes rendus quasi autonomes en matière énergétique au prix d'une

vigoureuse politique en la matière. Ce sont des décisions du même ordre, structurantes, qui sont attendues dans le contexte actuel, peut-être sans effet immédiat mais assurant à la France des marges de manœuvres certaines sur le long terme.

L'article 295 du traité de l'Union européenne impose une stricte obligation de neutralité du droit communautaire à l'égard du régime de propriété en vigueur dans les États membres. Il est vrai que le climat idéologique est favorable à la privatisation, néanmoins ce principe maintes fois affirmé subsiste de la liberté d'appréciation et de choix des États dans des conditions compatibles avec les règles de concurrence. Le conseil d'Etat dans un arrêt récent (Compagnie méditerranéenne des services d'eau du 16 octobre 2000 et un avis Société Jean Louis Bernard Consultants du 8 novembre 2000) a admis que des établissements publics pouvaient participer à l'activité nationale productive et soumissionner aux marchés publics au même titre que des entreprises privées". Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ne fait pas obstacle, par lui-même, à ce qu'un établissement public se porte candidat à l'obtention d'une délégation de services publics proposés par une collectivité territoriale". Ainsi même dans le contexte européen actuel, l'industrie nationale et le secteur public pourraient continuer à tenir un rôle stabilisateur des équilibres économiques nationaux et atténuer les effets des à-coups mondiaux qu'il a joué pendant les décennies qui ont précédé. L'ancrage d'entreprises à patrimonialité publique dans le marché national, notamment dans les secteurs stratégiques de la recherche et des technologies par le développement bien compris de sous-traitances, de partenariat et de complémentarités entre public et privé, pourrait permettre de maintenir ce socle économique d'entreprises moyennes productrices de richesses d'emplois, qui demeurent des lieux de vie en commun, créatrices de cohésion. Jamais cette stratégie, qui appartient à la tradition française du colbertisme, n'a été aussi justifiée par le contexte.

En définitive, il s'agit de renouer avec une politique poursuivie avec constance par les américains et les japonais de la croissance endogène qui postule que seuls les investissements massifs et durables dans la recherche scientifique et technique sont garants du développement à long terme, de la sortie d'une phase de stagnation et d'une manière générale de l'effectivité de la souveraineté. Globalement, la décade des crédits publics est concomitante de la baisse du nombre de brevets déposés par la France auprès de l'Office européen des brevets et peut expliquer cette période d'étiage. Ramené à la population, il est inférieur à la moyenne européenne laquelle est également orientée à la baisse. On ne saurait parier efficacement ce déclin des soutiens publics au moyens de simples exonérations fiscales même substantielles en période de récession surtout lorsque les réglementations européennes continuent de verrouiller l'accès des petites entreprises aux marchés publics. La reprise des dépenses militaires en matière de Recherche et Développement et d'équipement pourrait être une première application de cette orientation alors que tout porte à justifier l'urgence d'un sursaut national. De tout temps, en effet, l'industrie de l'armement est un puissant levier dont la dynamique se diffuse largement dans l'ensemble de l'économie et constitue un des rares moyens dont dispose encore l'Etat pour agir sur l'activité économique. L'exemple des projets autour du Laser mégajoule menée par le CEA nous paraît emblématique de la validité de cette méthodologie.

Il reste toutefois que cette orientation postule soit la révision toujours possible des engagements de la France en matière de déficit budgétaire, soit un infléchissement de la politique européenne en la matière notamment par la neutralisation des critères budgétaires pour les dépenses engagées en matière de recherche et de technologie.

2-3-2- Affirmation d'une identité culturelle nationale et européenne.

La question de l'identité culturelle ne se posait pas dans une société fermée, marquée par le centralisme et la hiérarchie. Actuellement cette identité culturelle, historiquement et politiquement, forgée par l'institution étatique, suit l'effacement de celle-ci devant le phénomène déjà noté de la globalisation culturelle. Les thèmes du respect des différences sont valorisés dès lors seulement qu'ils correspondent à de nouveaux segments d'un marché solvable et porteur de consommation.

La démarche qui valorise la nouvelle économie, la communication par des techniques de plus en plus performantes fait l'impasse sur dimension normative voire morale qu'implique la promotion d'un dialogue entre hommes et entre cultures qui ne soit pas celui de dominants à dominés. Elle confond culture et économie de la culture. Elle oublie que la culture est fait humain, sociétal et donc politique et se laisse gagner par les tropismes de la culture internationale dominées par les industries" culturelles "d'Outre Atlantique. Comme la vie, la culture se nourrit de diversité. Elle ne doit pas être soumise de manière univoque à la loi du marché. Une politique de laminage ou de "formatage" de la diversité par l'adoption d'un calibre unique, notamment en matière linguistique expose le continent européen à appauvrissement culturel et une mise en dépendance durable. La circonstance que de manière marginale, et hautement politique, certaines instances européennes soutiennent la pratique de langues ultraminoritaires participent plutôt à la politique d'affaiblissement des langues officielles des Etats qu'à la valorisation d'une authentique diversité.

La meilleure façon de développer, de créer une identité culturelle européenne est le développement de l'apprentissage des langues principales de l'Europe et la valorisation de la profession d'interprètes à l'échelon européen. On peut douter que l'usage d'une langue unique, qui serait nécessairement l'anglais dans le contexte économique actuel, serait, à l'adresse des jeunes générations, un message convainquant de l'identité culturelle européenne. Le rayonnement de la langue doit passer dans les faits par un fort soutien humain et matériel de la collectivité publique. De multiples exemples montrent que les politiques volontaristes en matière linguistique portent leur fruit si elles sont appliquées avec constance (Québec, Catalogne, Israël)

La France devrait, plus qu'elle ne le fait actuellement, travailler avec sa fenêtre sur le monde qu'est la France d'Outre mer et ses partenaires historiques méditerranéens qu'elle a négligé au profit de l'entreprise européenne. Le rayonnement culturel d'un pays et son influence économique vont de pair. A cet égard nous sommes encore particulièrement bien placés. Encore faudrait-il cesser ces exercices de mortification nationale, orchestrés par les médias, consistant à qualifier d'arrogante toute référence aux valeurs nationales et à en dévaloriser l'invocation. La langue est porteuse de valeurs qui lui sont propres.

Cette perspective universaliste ne doit pas faire oublier que **la France est également redevenue terre de mission**: l'illettrisme, l'acculturation, les systèmes d'écoles qui marginalisent des enfants (de Diwan aux écoles coraniques). Le chantier est plus important qu'il n'y paraît.

Au-delà de ces considérations, la francophonie ne nous appartient pas mais nous en sommes néanmoins comptables. Il est curieux de constater que les plus ardents défenseurs de notre langue sont les francophones étrangers attachés également à ce qu'elle représente: des valeurs et des réalités communes associées au respect des différences. Une radio internationale d'information continue en langue française est un projet porteur susceptible d'entraîner un nouvel élan et d'apporter sa pierre à la nécessaire multipolarité.

L'enjeu pour l'Europe est plus important qu'il n'y paraît à premier vue dans un monde où l'affrontement politique entre blocs a fait place à un affrontement quasi civilisationnel et messianique. Il s'agit pour l'Europe de rompre avec cette logique, comme elle avait voulu le faire pendant la guerre froide, en adressant le message fort au reste du monde que la culture occidentale ne saurait être réduite à des modes de fonctionnement matérialistes et seulement animée par considérations mercantiles. Pour cette raison, L'Europe devrait résolument s'emparer de cette question. Gouverner les peuples comme elle le prétend n'est pas seulement gérer, c'est le cas échéant soutenir des conflictualités par l'affirmation de ce qui la caractérise: l'histoire longue et riche des peuples qui la composent.

2-3-3-Un projet pour l'Europe

Au delà des mécanos juridico-constitutionnels, il convient que l'on s'attèle au plus vite au traitement des maux qui affectent les institutions européennes et qui constituent un frein incontestable à la progression de son idée dans les esprits et finalement pourraient compromettent sa pérennité:

2-3-3-1-11 importe, maintenant que la phase pionnière est achevée, d'installer une culture de responsabilité au sein des instances communautaires. La responsabilité spéciale des ministres qui négocient et engagent leurs États respectifs devrait être instituée. Le système constitutionnel français pourrait prévoir la mise en place d'une procédure particulière devant le Parlement national de contrôle des engagements. Il serait possible d'envisager également un contrôle du Conseil constitutionnel par saisie automatique (ou la saisine par un certain nombre de citoyens) sur ces engagements qui pourraient porter atteinte à la cohésion nationale.

2-3-3-2-Création d'un véritable espace économique européen

La confrontation des États européens à la mondialisation par le moyen de coopérations industrielles ou sur le modèle d'une coopération des États (Galileo) paraît, en l'état actuel, un type d'action fondant une Europe dynamique et indépendante où l'organisation des politiques et la structuration se fait autour de projets d'investissements industriels, scientifiques ou stratégiques. Il conviendrait de multiplier ce modèle dynamique qui est bien de nature à rendre possible, par l'émergence d'intérêts communs, d'un vouloir construire ensemble pour les jeunes élites d'ingénieurs et de chercheurs.

... Il importe que l'Europe complète le marché économique par un espace social en définissant enfin une réglementation qui harmonise les coûts salariaux, les conditions de travail et les exigences environnementales. Il s'agit là, à notre sens, d'une tâche rendue urgente par l'élargissement.

2-3-3-3-En particulier, l'Europe de la Défense a tout à attendre d'une détente de l'Europe monétaire et de l'assouplissement des règles de limitation des déficits budgétaires, inscrites "pour toujours". La "neutralisation" des dépenses en matière d'équipement et de Recherche et Développement, pour le calcul du déficit budgétaire permettrait de sortir des contradictions qui paralysent l'action de l'Etat. Une telle réorientation rendrait enfin possible une mise de fonds des États en vue de rééquilibrer le poids des financements américains et promouvoir une politique de défense moins tributaire de l'OTAN.

Les événements récents démontrent qu'il importe pour la France de ne pas brader notre dissuasion nucléaire qui ne peut, politiquement et techniquement, s'accommoder d'une gestion partagée. Elle postule le maintien d'une politique de défense autonome de notre territoire. La préservation d'une diplomatie souveraine est donc possible et est à envisager sérieusement en l'état actuel d'une Europe du plus petit dénominateur commun ou de celle du suzerain américain notamment à travers les instances de l'OTAN. La voix de la France, parce qu'elle est puissance nucléaire pèse du poids que ne lui confère pas son économie ou ses réelles capacités souveraines, et qui peut sauver l'Europe de la défense d'une vassalisation de l'Europe élargie et à défaut participer à la création d'un monde multipolaire. Cet acquis militaire lui confère une certaine autonomie d'analyse et de décision comme elle l'a démontré et qui permet aussi de penser que la défense de l'espace européen ne saurait s'enfermer dans un cadre mais réside dans une stratégie à géométrie variable qui pourrait impliquer la relance de coopérations n'excluant pas la Russie.

CONCLUSION

Au-delà des contingences politiques et matérielles, nous avons tenté de formuler des propositions leviers susceptibles de rendre possible l'inversion des tendances sociétales néfastes pointées, d'apporter des réponses aux défis qui ébranlent le contrat social français auquel nous sommes attachés et compromettent la pérennité des valeurs que nous souhaitons léguer aux générations à venir. On mesure la prétention de l'exercice eu égard à nos capacités limitées d'anticipation voire simplement d'adaptation. Nos élites dirigeantes, toutes formées par les théories macro économiques de Friedmann et les modélisations postulant une forte croissance économique, peinent à trouver les réponses qu'appelle la situation économique difficile actuelle. L'inquiétude est accrue par l'émergence de la certitude que l'Histoire n'a pas de sens, que les progrès sociaux, humains, culturels ne sont pas acquis une fois pour toutes et que des régressions majeures, voire des ruptures, ne sont pas exclues au sein de nos sociétés, si l'on n'y prend garde.

Les événements internationaux récents ont révélé la vulnérabilité de nos démocraties qui bien qu'associées au sein de l'Europe ne parviennent pas à émerger sur la scène diplomatique: L'Europe n'a de raison d'être que si elle s'affirme comme identité, comme un ensemble d'Etats ayant des intérêts, des valeurs propres à défendre dont la validité ne saurait s'apprécier par référence à ceux venus de l'extérieur et notamment de la puissance américaine. L'affaire de l'Irak a pourtant montré que l'Europe n'est présente que par ses États fondateurs et que l'effacement de ces États signerait une Europe anomique, instrumentalisée par les États Unis. Une Europe, en définitive, qui aurait perdu sa raison d'exister, si ce n'est l'acquis du marché.

Que conclure pourtant lorsque le projet de la convention prévoit des modes décisionnels faisant prévaloir nécessairement des positions alignées sur les positions américaines. Les États "élargis", pour des raisons historiques explicables, ont d'ores et déjà annoncé et signé de telles options. La perspective que les limites de l'Europe rejoignent celles de l'OTAN ne devrait pas nécessairement rassurer de ce point de vue. Mais aussi peut-être cet élargissement, qui nous éloigne de l'Europe puissance, pourrait-il nous inviter à nous rapprocher, par une liberté nouvelle, de formules de coopération à géométrie variable à l'intérieur de l'espace européen, qui permettent précisément, par des projets communs, la concrétisation d'intérêts communs qui font actuellement défaut et qui permettrait de reconstruire une nouvelle utopie européenne véritablement calée sur le cap d'un contrat social européen, fondatrice d'un authentique vouloir vivre ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages-

JJ Rousseau, du contrat social.

Emmanuel Todd .Après l'empire. Essai sur la décomposition du système américain
Gallimard 2002.

Cambadélis ,note de la fondation Jean Jaures n° 33 ,novembre 2002, Plon.

Richard Sennet, le travail sans qualité. traduction française, Albin Michel.

Odon Vallet, Une autre histoire des religions.(6 volumes)Découvertes Gallimard ,2000

Documents officiels

Les Français, la défense et le rôle du Parlement, étude d'opinion présentée par Paul Quiles
Assemblée Nationale n° 2185,2000

Rapport Besson "Nouvelles régulations économiques Tome 1 n° 2327 sur le projet de loi
relatif aux nouvelles r-égulations économiques. Assemblée Nationale·

Rapport public du Conseil d'Etat, Les services publics" 1994.

Périodiques

Revue des Sciences morales et politiques. État de la France, 3 décembre 2001.

Courrier International notamment "Main basse sur l'Amérique" par Paul Krugman n° 636,9
au 15 janvier 2003.

Revue française de droit administratif. la privatisation des entreprises publiques, une
pratique encouragée sous surveillance communautaire"janvier février 2002.

Le Monde Dimanche. la France de 2002,11 mars 2002.

Droit administratif. la concurrence entre les établissements publics et opérateurs privés
dans l'accès aux contrats publics,avril 2001.

Le Monde diplomatique notamment: "l'étrange politique étrangère de l'Union
européenne,"La grande distribution à la française", décembre 2002. .

Le Monde de l'économie: sur les fonds de pension, 21 janvier 2003 sur les bilans des plans
sociaux depuis trente ans,26 novembre 2002.

L'express: Claude Allègre "le monde et l'individu" 28 novembre 2002

Certains paragraphes de ce rapport développent des thèmes déjà évoqués dans 1e rapport
de Toulouse sur le sujet "Que défendre aujourd'hui" (2001-2002)

22/05/2003 CYCLES D'ÉTUDES 2002-2003 19/35

IHEDN - AR19 TOULOUSE La citoyenneté et le contrat social français Rapport final

TABLE DES MATIÈRES

NOTE LIMINAIRE	p. 1
INTRODUCTION	p. 2
I LE CONTRAT SOCIAL FRANÇAIS	p. 3
1-1-Le contrat social et citoyenneté.	p. 3
1-1-1-Du Contrat social à l'Institution politique.	p. 3
1-1-2-Le Contrat social fonde la légitimité de l'Etat	p. 4
1-2- Les grandes mutations et leurs conséquences sur le contrat social français	p. 4
1-2-1- Les Caractéristiques des mutations sociétales :	
1-2-2- Incidence sur le contrat social français.	p. 6
1-3- Les conditions de la restauration du contrat social français.	p. 8
1-3-3- La liberté du Souverain.	p. 9
II. PROPOSITIONS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE.	p.10
2-1-Le contrat social français postule, comme sa formule initiale, la cohésion du corps social fondé sur l'adhésion de ses membres.	p.10
2-1-2- Organisation de la mobilité politique	p.12
2-1-3- Le renforcement des solidarités entre les générations.	p.12
2-2- Organisation de l'équilibre entre. la collectivité et le citoyen	p.13
2-2-1- La formulation des devoirs du citoyen:	p.13
2-2-2- La formulation des devoirs de l'État à l'égard des citoyens:	p.13
2-3- Affirmation d'une volonté politique par la proposition d'un projet de société.	p.16
2-3-1-Maintenir un socle économique et scientifique national	p.16
2-3-2- Affirmation d'une identité culturelle nationale et européenne.	
2-3-3-Un projet pour l'Europe	p.17 p.19
CONCLUSION	p.20
BIBLIOGRAPHIE	p.21

